

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents SM3A**

TRAVAUX DE SECURISATION DU NANT D'ARMANCETTE

**Enquête Publique Unique portant sur :
La demande de Déclaration d'intérêt Général du Projet
La demande de Déclaration d'Utilité Publique du Projet
L'Enquête Parcellaire**

**AVIS d'ENQUETE sur la DECLARATION d'INTERET
GENERAL DU PROJET**

**Arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2017-0062 de Monsieur le
Préfet de la Haute-Savoie du 29 juin 2017**

Le 16 octobre 2017
Le Commissaire Enquêteur

JM CHARRIERE



SOMMAIRE

1. <i>Le Contexte</i> _____	2
2. <i>Le Projet</i> _____	3
3. <i>Description de la solution retenue</i> _____	4
4. <i>La Déclaration d'Interêt General du projet</i> _____	4
5. <i>L'avis</i> _____	5

1. LE CONTEXTE

Le Nant d'Armancette, situé sur la commune des Contamines-Montjoie est sujet à de nombreuses coulées de lave torrentielles lors des orages d'été.

En août 2005, une crue a générée un volume de lave de l'ordre de 170.000m³ (voir photos ci-après).

Des travaux d'urgence ont été réalisés ainsi que des études de simulation dans lesquelles il ressort que la crue de référence centennale apporterait un volume de dépôts de l'ordre de 200 à 250.000 m³. Ces volumes ne peuvent pas être contenu dans les aménagements actuels créés dans l'urgence.

En conséquence, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents et la Commune veulent construire une plage de dépôt capable de contenir les volumes théoriques de laves protégeant ainsi les habitations situées en aval du torrent.

Crue de 2005 Apport de matériaux en fin de crue



2. LE PROJET

Le Nant d'Armancette prend sa source sur le versant Ouest des AIGUILLES de la BERANGERE à environ 3.400 m d'altitude. Il se jette dans le Bon Nant au lieu-dit Le Cugnon à une altitude de 1.100 m et après avoir parcouru une distance de l'ordre de 5,5 km. Sa pente moyenne est de 50%.

La nature géologique sur laquelle coule le torrent est propice, lors de forts orages d'été, à la production d'importants volumes de lave torrentielle pouvant entraîner des blocs de grandes dimensions (voir photographies chapitre 1).

Depuis la tenue d'archives en 1733, le Nant d' Armancette a subit 13 crues ou laves torrentielles avec transport de gros blocs dont les deux principales ont eu lieu :

Le 17 septembre 1964 :

Le volume de matériaux solides a été estimé à 100.000/120.000M3. Des débordements ayant eu lieu au lieu-dit le Cugnon sur des terrains sur lesquels, aujourd'hui, des résidences ont été construites.

Un lac de 500 mètres de long s'était formé sur le Bon Nant en amont de l'arrivée des laves.

Le 22 aout 2005 :

Le phénomène est plus important qu'en 1964.

Le volume de matériaux solides a été estimé à 173.000 M3 avec des blocs transportes de l'ordre de 100 M3.

Un lac de 300 mètres de long s'était formé sur le Bon Nant en amont de l'arrivée des laves.

Suite à la crue de 2005, des travaux d'urgence et des études ont été réalisées par des bureaux d'étude en 2007, 2008 et 2011.

Il en a été conclu que la lave centennale de référence aurait un volume de 250.000 m³.

Dix variantes de travaux de protection ont été étudiées, trois solutions ont été approfondies, une a été choisie.

3. DESCRIPTION DE LA SOLUTION RETENUE

La solution retenue consiste à créer une plage de dépôts d'une capacité de stockage d'un volume de 200 à 270.000 m³ avec une revanche variant 2.0 à 0.8 m par rapport aux sommets des digues qui l'entourent.

L'ensemble, plage de dépôts et digues de retenue, couvrira une surface de l'ordre de 50.000 m² dont 29.000m² provenant de 77 parcelles privées appartenant à 71 propriétaires.

Les travaux de décaissement seront importants puisqu'ils produiront 174.000m³ de déblais qui serviront en partie à la construction des digues.

Ces dernières seront de grandes dimensions. En rive droite du torrent et en amont de la RD902 la digue aura une longueur de 355 m pour une hauteur, coté village, variant de 0 à 14 m.

En rive gauche en amont du pont de la RD902 la digue mesurera 402m pour une hauteur maximale de 18 m.

L'excédent des déblais, de l'ordre de 86.000 m³, sera :

- a) Introduit pour un volume de 2.000 à 3.000 m³ dans le lit du Bon Nant dans trois lieux définis par le plan de gestion du Bon Nant. Ces derniers sont situés en aval du village des Contamines et en amont de St Gervais.
- b) Stoker en attente de valorisation en fond de vallée au bord de l'Arve.
- c) Diriger vers des centres spécialisés pour les déblais de travaux publics qui ont servis à la construction du parking en aval du pont de la RD902.

Des travaux annexes seront réalisés (dévoisement de réseaux, création d'une piste d'accès au jardin d'enfants, réaménagement de ce dernier, aménagement d'un plateau ralentisseur sur la RD902).

Remarque : Cette solution n'empêchera pas le recouvrement de la RD902.

4. LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET

La commune des Contamines-Montjoie a subi à plusieurs reprises des crues torrentielles (cf. paragraphe2).

Pour pallier aux risques qu'apportera une crue centennale pour les personnes et les biens de la commune, le SM3A va réaliser d'importants travaux sur les berges du ruisseau et pour se faire demande que le projet soit déclaré d'intérêt général.

En effet, l'Arrêté Préfectoral déclarant son projet d'intérêt général permettra au SM3A :

- D'avoir accès aux propriétés privées riveraines,
- De justifier les dépenses de fonds publics sur des propriétés privées,

- D'éventuellement, faire participer les riverains aux coûts des travaux (art L151-36 du Code Rural).
- De réaliser des travaux de restauration, d'entretien sur un linéaire relativement important pour assurer une gestion globale et cohérente.
- De remédier au manque d'entretien des propriétaires qui non ni la volonté ni les moyens financiers de réaliser les travaux d'une telle envergure.

5. L'AVIS

Considérant :

Que le public a été informé du déroulement de l'enquête publique par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux des futurs travaux, qu'il a pu consulter l'ensemble du dossier à la mairie sous forme papier ou grâce à un poste informatique dédié, qu'il a pu s'exprimer verbalement lors de mes permanences ou écrire ses remarques sur le registre d'enquête ou par mail via un site dédié,

Que face à des crues violentes pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et des biens, le SM3A doit agir dans l'urgence en pénétrant si nécessaire dans les propriétés privées sans attendre l'accord des propriétaires et y réaliser des travaux sur fond public,

Que le projet est conforme au plan de gestion du Bon Nant et ses affluents autorisé le 07/11/2012 par la Préfecture de la Haute Savoie,

Que le projet sera conforme au nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune lorsque ce dernier sera approuvé.

Que le projet est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations Rhône Méditerranée 2016-2021,

Que dans l'hypothèse, un des propriétaires des berges voudrait réaliser des travaux de protection, cela n'améliorera pas la sécurité de l'ensemble de secteur,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux (3.000.000 €) ne peut être supporté que par le SM3A,

J'émet un AVIS FAVORABLE à la DECLARATION d'INTERET GENERAL du projet de sécurisation du Nant D'Armencette situé sur la commune des Contamines-Montjoie et présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents SM3A